

COACHING ET SERVICE À LA PERSONNE



COMMENT FAIRE SA DÉMARCHE DU
SERVICE À LA PERSONNE AU IMPÔT ?

Pour profiter de cette déduction d'impôt, vous recevrez par mail une attestation fiscale répertoriant tous les coachings effectués avec moi durant l'année ainsi que le montant total des séances.

Lors de votre déclaration, pour bénéficier du remboursement à hauteur de 50 % sur mes coachings à domicile, vous devez mentionner que vous bénéficiez du service à la personne.

REALISER SA DEMARCHE VIA INTERNET

- Accédez et identifiez-vous sur votre espace personnel sur

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier>

- Cliquez sur « accédez à la déclaration en ligne »

Lisez attentivement chaque étape afin de réaliser correctement votre démarche auprès des impôts.

I - ETAPE 1

Remplissez la déclaration comme vous le faites habituellement jusqu'à arriver sur "**Étape 3 : Revenus et Charges**" :

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels



Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration principale

[◀ Précédent](#)

[Suivant ▶](#)

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RIC / 2042 C PRO / 2042 IOM.

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »

[Rechercher](#)

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

II - ETAPE 2

Faites défiler le contenu de la page jusqu'à afficher la rubrique
"CHARGES"

Revenus non commerciaux professionnels ?

Revenus non commerciaux non professionnels ?

CHARGES

Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses ?

Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc. ?

Investissements locatifs (Pinel, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard) ?

Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique ?

Investissements Outre-Mer ?

DIVERS

Taux moyen d'imposition des Non-résidents, retenue à la source, comptes à l'étranger, reprises de réductions ou de crédit d'impôt, etc. ?

Cochez la case **"Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfant, emplois à domicile..."** puis cliquez sur le bouton Suivant tout en bas de la page.

(Note : si vous cochiez habituellement d'autres cases à l'étape 3, n'oubliez pas de le faire avant de cliquer sur le bouton Suivant).

III - ETAPE 3

Remplissez les pages suivantes comme vous le faisiez habituellement jusqu'à ce que la page "VOS CHARGES" s'affiche :



Déclaration principale

◀ Précédent

Suivant ▶

VOS CHARGES

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Notice

Dons versés à des organismes établis en France

- Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000 €) 7UD
- Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections 7UF
- Dons et cotisations versés aux partis politiques 7UH

Dons versés à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen autre que la France

- Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000 €) 7VA
- Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général 7VC

Report de l'excédent de dons des années antérieures

2015 2016 2017 2018 2019

7XS 7XT 7XU 7XW 7XY

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

(sauf cotiser francs réels)

7AC

Services à la personne : emploi à domicile

- Dépenses d'emploi à domicile

Four indiquer les nom et adresse des bénéficiaires de votre versement, cliquez

Détail

- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA pour lesquels vous avez engagé des dépenses 7DB
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile 7DL
- Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion mention « invalidité » 7DQ
- Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESU préfinancé ...) 7DG
- Avance de crédit d'impôt déjà perçue 7DR

Prime de rente survie, contrats d'épargne handicap

7GZ

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes

7CD 1^{re} personne

7CE 2^e personne

Four indiquer les nom et adresse du centre bénéficiaire, cliquez

Détail

III - ETAPE 3

Remplissez la rubrique "**Services à la personne : emploi à domicile**" :

- **Case 7DB** : indiquez le coût total de tous les services à la personne dont vous avez bénéficié (dont l'abonnement LiNote).
- **Bouton "Détail"** : (étape obligatoire) cliquez dessus pour ouvrir un formulaire. Vous devrez ajouter les coordonnées de chaque organisme de services à la personne, ainsi que le détail des sommes versées pour chacun.

Consultez « Etape 4 » ci-dessous pour savoir comment remplir ce formulaire

- **Case 7DQ** : cochez cette case uniquement si c'est la première année que vous bénéficiez d'un service à la personne. (La première année le plafond de dépenses pris en compte par le crédit d'impôt passe de 12 000€ à 15 000€).
- **Case 7DG** : cochez cette case uniquement si votre proche bénéficie d'une carte d'invalidité ou de mobilité inclusion avec la mention "invalidité". (Le statut d'invalidité permet d'augmenter le plafond des dépenses prises en compte par le crédit d'impôt de 12 000€ par an à 20 000€ par an).

III - ETAPE 3

Remplissez la rubrique "**Services à la personne : emploi à domicile**" :

- **Case 7DR** : remplissez cette case uniquement si votre proche a reçu des aides financières pour payer des services à la personne. Indiquez le montant total de ces aides.

Exemples d'aides reçues destinées à financer des services à la personne :

Chèques CESU préfinancés par les caisses de retraite, Allocation personnalisée d'autonomie (APA), Prestation compensatoire du handicap (PCH), aides financières des mairies, etc.

IV - ETAPE 4

Indiquez le nom et l'adresse des organismes de services à la personne auxquels vous avez fait appel, ainsi que les **sommes versées** pour chacun.

Pour LiNote indiquez : « ATLABS, 4 rue de Poligny, 54180 Hellecourt »

The screenshot shows a web browser window titled "Déclaration des revenus 2020 - Google Chrome" with the URL "cfspart.impots.gouv.fr/tdir/dec2042PopUp.html?vue=dec2042-ReducSalarie". The main content area is titled "EMPLOI D'UN SALARIÉ À DOMICILE" and includes a "Notice" button. Below the title, there is a label "Nom et adresse du bénéficiaire de votre versement (détail du montant versé)" followed by a text input field containing "ATLABS, 4 rue de Poligny, 54180 Hellecourt (455,88€)". There are three empty text input fields below this one. At the bottom of the form, there are two buttons: "Annuler" on the left and "Valider" on the right.

V - ETAPE 5

Cliquez ensuite sur “**Valider**” pour fermer cette fenêtre, puis sur le bouton “**Suivant**” situé tout en bas de la page. Terminez ensuite la déclaration comme vous le faites habituellement.

VI - QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR LORS DE LA DÉCLARATION D'IMPÔT ?

Aucun document n'est à transmettre lorsque vous faites la déclaration d'impôt.

En revanche, **vous devez conserver l'attestation fiscale** que nous vous avons envoyé en prévision d'un éventuel contrôle du service des impôts.